21719Cc

USAGES AUTORISÉS										
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maxir	nale de plancher								
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble						
C1 Services administratifs										
C2 Vente au détail et services										
COMMERCE À INCIDENCE ÉLEVÉE	Superficie maxir	nale de plancher								
	par établissement	par bâtiment		Projet d'ensemble						
C40 Générateur d'entreposage										
INDUSTRIE	Superficie maxir	nale de plancher								
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble						
I1 Industrie de haute technologie										
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE										

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage spécifiquement exclu : Un établissement dont l'activité principale est de fournir des services de construction

Une entreprise de construction spécialisée

Une entreprise de déneigement

Une entreprise d'aménagement paysager

Un établissement dont l'activité principale est de fournir des services de transport

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre	Nombre d'étages		Pourcentage minimal	
DIVIDITORIO DE DITTIVIDA EL TAMBIERO	1							de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES		60 %	9 m	13 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	11 m	3 m	9	m	3 m				
NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher Nombre de logements à l'hectare						re		
	Vente au détail Adm		ministration	Minimal		Maximal			
CD/Su 0 C c	Par établissemen	t Par bâtime	nt Pa	ar bâtiment					
	4400 m²	5500 m ²		5500 m ²		0 log/ha	0	log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Une aire de chargement ou de déchargement d'un usage du groupe C2 vente au détail et services d'une superficie de plancher de plus de 2000 mètres carrés doit être dissimulée derrière un mur écran d'une hauteur minimale de quatre mètres ou être aménagée à l'intérieur d'un bâtiment principal - article 681

ENSEIGNE

TYPE

Type 6 Commercial

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Normes d'installation d'une enseigne sur socle - article 798

Un maximum de 3 drapeaux sont autorisés par lot - article 828